

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON



No de résolution  
ou annotation

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, au lieu habituel, le lundi 15 février 2021 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-17-21

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité

RS-18-21

**Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Jules Soucy

que le procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2020 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**Conciliation bancaire**

La conciliation bancaire démontre un solde au 31-01-2021 de 126 819.79\$ au compte courant et de 131 274.89 au fond de roulement.

**Période de questions**

Aucune question

RS-19-21

**Approbation des comptes**

Il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :



No de résolution  
ou annotation

LISTE COMPTE À PAYER FÉVRIER 2021

1. Actuel Conseil : Agrandissement complexe	10,060.31
2. ADMQ : Renouvellement annuel, assurance	959.13
3. Bell Mobilité : Cellulaires	38.98
4. Bell : Caserne, Bureau, Internet	556.40
5. BMR : Fourniture garage, ventilation	871.25
6. Brandt : Peinture pour pépîne et niveleuse	106.93
7. Carrefour Jeunesse Emploi : Contribution 2020-2021	149.25
8. Chiasson Narcisse : 16 certificats cadeaux	240.00
9. Clinique d'Esthétique en Beauté : 16 certificats cadeaux	240.00
10. Commerçant chaudière : Tranports	38.47
11. Dickner : Kit réparation machine à peinture	251.09
12. Électronique Mercier : Réparation Padget	289.79
13. Énergie et Ressources : Avis de mutations	5.00
14. Gagnon Roxanne : Déplacement dépôt	22.00
15. Labbé Gemma : 16 sacs réutilisables	240.00
16. Hydro-Québec : Complexe, Éclairage public, etc.	3745.69
17. Imprimerie Excel : Publicité Feuillet paroissial	309.28
18. Infodimanche : Publicité	864.62
19. Infotech : Contrat 2021	517.39
20. Les Arts Duforts : 16 tasses	183.96
21. Livraison ML : Transport	20.02
22. Mécanique JPG : Fournitures garage, 16 certificats cadeaux	515.00
23. MonBureau : Étampes, intercalaires, boîtes classements etc.	411.60
24. Michaud Adrien : 4 gallons de sirop d'érable	160.00
25. Denis Moreau : Abonnement Zoom, Microsoft	171.32
26. Morin Guy : Location de terrain pour virée	28.74
27. Novo Studio : Abonnement 2021	574.88
28. Pétrole J.Larochelle : Diesel	297.91
29. Pièce Témis : Fournitures	95.32
30. PG Solution : Comptes de taxes, enveloppes	12.74
31. Porte Multy : Engrenage pour Linear	8.69
32. Radiateur Martin : Pièces	48.64
33. RIDT : Bacs recyclage, déchets, tiges	446.04
34. R.Ouellet équipement : Lampe UV	188.87
35. René-Claude Ouellet : Déneigement	137.97
36. Service Kopilab : Encre	32.67
37. Servitech : Honoraire pour projet de loi 48	4202.50
38. Sortie pompier : Groupe Lebel	448.35
39. Soudure du Témis : Matériel pour niveleuse	317.71
40. Surplus Général Tardif : Teflon pour niveleuse	448.39
41. Tremblay Bois avocats : Dossier MRC	1546.41
	35,523.31

RS-20-21

Adoption du tableau de bord en sécurité incendie

Considérant que les membres du conseil municipal de la paroisse de Packington ont pris connaissance du tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2020;

Par conséquent,  
il est proposé par Linda Levesque  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que présenté par son service de sécurité incendie pour l'année 2020.



No de résolution  
ou annotation

Adopté à l'unanimité

**Avis de motion RG-320-2021**

M Jules Soucy donne avis de motion, qu'à une séance subséquente le conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 320-2021 décrétant des travaux de construction d'un agrandissement au 115, rue Soucy et d'un emprunt de 1,150,000.\$.

Prenez note que ce projet a obtenu une subvention de 70% pour cet agrandissement et que le gouvernement paiera capital et intérêt sur tous les travaux subventionnés.

**Présentation du projet de règlement 320-2021**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**



**Projet de règlement numéro 320-2021**

**Projet de règlement numéro 320-2021, décrétant la réalisation de travaux de construction d'un agrandissement au 115, rue Soucy et un emprunt de 1,150,000\$**

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 février 2021.

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le conseil est autorisé à réaliser des travaux de construction d'un agrandissement du chalet communautaire, au 115, rue Soucy. Les travaux sont estimés à 1,150,000. \$, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Denis Moreau, directeur général, en date du 12 février 2021 lequel fait partie intégrante du présent règlement comme annexes A;

**ARTICLE 2** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1,150,000 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1,150,000 \$ par billet sur une période de 20 ans et le solde à même son budget d'opération courante.

**ARTICLE 4** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles impossibles situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour



No de résolution  
ou annotation

le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du \_\_\_\_\_

Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

AV-321-21

**Avis de motion RG-321-2021**

M Jean-Noël Moreau donne avis de motion, qu'à une séance subséquente le conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 321-2021 amendant le règlement 310-2019 et décrétant de nouveaux tarifs pour la compensation pour la vidange des fosses septiques et des puisards.

**Présentation du projet de règlement 321-2021**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON



**PROJET DE RÈGLEMENT NO 321-2021**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 310-2019, DÉCRÉTANT DE NOUVEAUX TARIFS POUR LA COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES PUISARDS**

**ATTENDU QU'** il y a lieu de réviser le tarif de compensation pour le service de vidange des fosses septiques et des puisards;

**ATTENDU QU'** également qu'il y a lieu de prévoir les modalités de paiement;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné à la séance régulière du 15 février 2021.

**EN CONSÉQUENCE**, le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 :** Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange et traitement des boues des fosses septiques et des puisards ainsi que l'étude environnementale des résidences isolées du territoire de Packington est de 100.00 \$.

**ARTICLE 3 :** Le tarif de compensation pour le service de transport, de vidange et traitement des boues des fosses septiques et des puisards ainsi que l'étude environnementale des chalets isolés du territoire de

Packington est de 50.00\$.

**ARTICLE 4 :** La compensation décrétée en vertu de l'article 2 et 3 soit payable par le propriétaire de la résidence et du chalet en même temps et suivant les mêmes modalités que la taxe foncière.

**ARTICLE 5 :** À compter de l'année financière 2017, une taxe de service complémentaire sera chargé et payable par le propriétaire de la résidence isolée, du chalet ou de tout autre bâtiment non raccordé à un système d'égout municipal, à chaque fois qu'un propriétaire demandera une vidange d'installation septique supplémentaire (c'est-à-dire celle non prévue dans la planification des deux (2) ans ou quatre (4) ans et qu'il n'aura pas acquittée en totalité la facture de la Régie Intercommunale des déchets de Témiscouata (RIDT) dans les 60 jours de sa réception. Les tarifs pour l'année financière 2021 sont : 260 \$ par fosse vidangée et 46 \$ par m<sup>3</sup> si le volume vidangé dépasse 6.9 m<sup>3</sup>.

Les compensations décrétées par le présent article sont payables par le propriétaire de la résidence isolée, du chalet ou de tout autre bâtiment non raccordé à un système d'égouts municipal en même temps et suivant les mêmes modalités que la taxe foncière.

**ARTICLE 6 :** Ces tarifs seront sujets à changement, selon le budget d'opération établi au début de chaque année.

**ARTICLE 7 :** Le règlement 304-2018 et le règlement 310-19 de la paroisse de Packington est par les présentes abrogé. Cependant, cette abrogation ne doit pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou devant être faite en vertu des dispositions ainsi abrogées.

**ARTICLE 8 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil municipal de Packington à son assemblée régulière du

\_\_\_\_\_ Maire

\_\_\_\_\_ Directeur général/ Secr.-trés.

**RS-21-21**  
**Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien du réseau local – Reddition de compte**

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de 277,980 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local – volet entretien du réseau local pour l'année civile 2020;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 incluant les dépenses de fonctionnement et d'investissement (attribuables à des dépenses relatives à l'entretien d'hiver et d'été)

Attendu que les frais encourus doivent être présentés au niveau des états financiers annuels de la municipalité dans la section questionnaire.

En conséquence,  
il est proposé par Linda Levesque  
et résolu



No de résolution  
ou annotation

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington atteste que les dépenses pour l'exercice 2020 sont les suivantes :

Dépenses relatives à l'entretien d'hiver : 220,955. \$

Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver : 194,585. \$

Dépenses d'investissement : 546,665. \$

Pour un total frais encouru de 961,540. \$

Adoptée à l'unanimité

RS-22-21

**Ouverture des soumissions agrandissement complexe**

Nous avons reçu quatre (4) soumissions et après analyse de l'architecte, le plus bas soumissionnaire conforme est Les Construction Unic inc de St-Marc-du-Lac-Long au montant de 930,147.75 \$ taxes incluses.

Comme l'ensemble des soumissions concernant ce projet ne sont pas encore toutes connues, le Conseil convient de prendre sa décision lors de sa prochaine réunion soit le 1<sup>e</sup> mars prochain.

Adopté à l'unanimité

RS-23-21

**Hommage aux bénévoles**

Info Dimanche publiera une section spéciale dans l'édition de Pâque pour rendre hommage aux bénévoles.

Après délibération,

il est proposé par Linda Levesque  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne Lorraine Morin comme bénévoles pour 2021.

Que le Conseil municipal achète une publicité carte d'affaires au montant de 105 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

RS-24-21

**Unis pour la faune**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Packington est une destination pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulus par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut



No de résolution  
ou annotation

affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

**CONSIDÉRANT QU'É** certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

**CONSIDÉRANT QU'É** selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'UN** des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (**RTLB**);

**CONSIDÉRANT QU'É** les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

**CONSIDÉRANT QU'É** le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

**POUR CES MOTIFS,**

il est proposé par Guillaume Morin  
et résolu

**QU'É** la municipalité de Packington appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (**MFFP**) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTLB**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du **MFFP** d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par **UPF**, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

**QU'É** l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée à l'unanimité

RS-25-20

**Musique dans le village**

Une soumission a été demandée pour installer des équipements pour avoir de la musique dans le village à différentes périodes de l'année pour agrémenteur notre milieu de vie. La soumission de Carl Électronique se chiffre à 941.65 \$ taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par Guillaume Morin  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande à la Fabrique St-Benoît la permission d'installer les équipements dans le clocher de l'Église pour distribuer de la musique dans le village à différentes période de l'année.

Advenant une acceptation du conseil de fabrique, le Conseil autorise l'installation, par Carl Électronique les équipements nécessaires aux conditions stipulées dans la soumission reçue le 29 janvier dernier.

Adoptée à l'unanimité

RS-26-20

**Mandat d'arpentage pour l'accès à la propriété 4 854 735**

La propriété de feu Marcel Thériault n'est pas en façade de la voie publique. C'est pour cette raison que la municipalité ouvrirait la cour de M. Thériault. Pour régulariser la situation et pour lui donner accès à la voie publique, il faudrait mandater un arpenteur pour délimiter le droit acquis et par la suite arpenter les deux parcelles de terrain pour donner accès à sa propriété. Demander à la CPTAQ de reconnaître ce droit acquis pour que lors de la transaction immobilière il n'y ait aucune ambiguïté. Que le Conseil assumera l'ensemble des frais pour régulariser cette situation qui perdure depuis de nombreuses années.

Après délibération,  
il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington mandate Pelletier, Labrie, arpenteur pour arpenter les parcelles de terrains et délimité le droit acquis pour permettre de présenter la demande de vérification d'un droit à la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité

RS-27-21

**Panneau alarme incendie**

Le panneau d'alarme incendie est désuet et il faut le remplacer. Considérant les travaux d'agrandissement il faut prévoir un système qui permettra d'avoir 8 zones. La compagnie Chubb nous propose un système pour remplacer notre panneau de contrôle d'alarme incendie pour la somme de 3,598 \$ plus taxes.

Après délibération,  
il est proposé par Jules Soucy  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre de la compagnie Chubb pour le remplacement de notre contrôle d'alarme incendie, tel que proposé dans sa soumission numéro CE-472594.00 et projet numéro 21-906-6626-100.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

### Fondation de la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs

La Fondation de la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs propose à l'ensemble des municipalités une contribution pour sa fondation. Pour notre municipalité, la contribution demandée est de 600 \$.

Le conseil est sensible aux objectifs poursuivis par la fondation et répond à un besoin.

Après délibération,  
il est proposé par Guillaume Morin  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington contribue un montant de 600 \$ pour la Fondation de la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs pour l'année 2020-2021.

Que le Conseil demande à la fondation un résumé des contributions versées par eux dans notre milieu.

RS-29-21

Adoptée à l'unanimité  
Club Quad Trans-Témis

Le Club Quad Trans-Témis demande au conseil de permettre la circulation à l'année sur la section entre le chemin de la Seigneurie et la limite de la municipalité en direction de St-Eusèbe. Un conflit entre des propriétaires sur le rang 13 à St-Eusèbe empêche la libre circulation. De plus il propose deux options pour se rendre dans le secteur du lac-Jerry.

Après délibération,  
il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal accepte de permettre la libre circulation à l'année sur la portion avec restriction inscrit dans le règlement 317-2020. De plus il est en faveur des deux options proposées car nous pourrions avoir une boucle pour visiter notre municipalité et ainsi développer ce touriste et apporter de nouvelles activités dans notre milieu.

Que le Conseil adoptera le règlement pour autoriser la circulation sur notre réseau routier dans les portions le nécessitant. Avis de motion sera donné lors de sa prochaine assemblée régulière prévue le 1<sup>e</sup> mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

### Séance du conseil pandémie

Le Conseil municipal pourrait se réunir à huit clos, à distanciation pour ses séances du conseil ou bien en ZOOM selon les informations reçues des Affaires municipales.

La majorité des membres du conseil est en faveur de séance en présentielle.

Comme la prochaine séance du conseil est prévu le 8 février prochain, nous suivrons l'évolution de la situation et s'il est possible de faire une séance en présentielle, nous irons de l'avant.



RS-30-21

**Perce-Neige du Temiscouata**

Nous n'avons aucun enfant d'inscrit au Perce-Neige du Temiscouata. Le Conseil n'accorde aucune aide financière tel que la politique le précise.

**MRC de Temiscouata : Quotes-parts 2021**

Considérant que la MRC de Temiscouata a transmise la facturation de l'ensemble des quotes-parts pour l'année 2021 ;

Considérant que le Conseil doit acquitter des factures pour un montant de 30,120.41 \$ pour la prochaine année ;

Considérant que le Conseil trouve important de répartir le paiement desdites quotes-parts en fonction de la perception des taxes municipales ;

En conséquence,

il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le paiement des différentes quotes-parts en quatre versements égaux qui respectent la perception des taxes municipales. Que le Conseil autorise le versement de la manière suivante :

1 <sup>e</sup> versement	7,730.07 \$
2 <sup>e</sup> versement	7,730.08 \$
3 <sup>e</sup> versement	7,730.08 \$
4 <sup>e</sup> versement	7,730.08 \$

Adoptée à l'unanimité

RS-31-20

**Luc Boutôt : taxe de roulotte**

M Luc Boutôt demande de lui rembourser sa taxe de roulotte de 2020 car il n'a jamais emporté sa roulotte sur le terrain.

Après délibération,

il est proposé par Jean-Noël Moreau  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington n'accepte pas la demande de M. Luc Boutôt mais par contre le conseil est d'avis de rayer du rôle de perception 2021 la taxe de roulotte qui lui a été chargé.

Adopté à l'unanimité

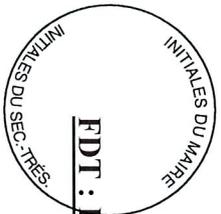
RS-32-21

**OMH de la région de Dégelis : Adoption des prévisions budgétaires 2021 de l'ensemble immobilier 2685**

Il est proposé par Jules Soucy  
Et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington approuve les prévisions budgétaires de l'ensemble immobilier 2685 pour un déficit de 10604 \$ et une contribution municipale de 1,060 \$.

Adoptée à l'unanimité



**FDT : Projet revitalisation du camping municipal**

No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par Linda Levesque  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande une aide financière de 21,000 \$ au Fonds de développement des territoires pour le projet revitalisation du camping municipal. Autorise Denis Moreau, directeur général ou Denis Clermont, technicien en loisir a présenté pour et au nom du conseil la demande d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

**Compte-rendu de diverse réunion**

Aucune nouvelle réunion n'a eu lieu

**Période de question**

Aucune question

**Levée de l'assemblée**

À 20h54, Mme Linda Levesque propose la levée de l'assemblée